



CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE A L'ECOLE DE CHASSIERS

Modalités d'inscription : En application de l'article L 131-5 du Code de l'Education Nationale, l'inscription des élèves, dans les écoles publiques se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire. Ce certificat est délivré par le Maire. A l'issue de la procédure d'inscription en mairie, la directrice de l'école procède, selon les disponibilités, a l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école.

A remplir par le(s) représentant(s) légal (aux) de l'enfant

	Mère	Père
Nom		
Prénom		
Situation familiale		
Adresse		
Téléphone domicile		
Portable		
Adresse mail		

Demande(nt) l'inscription de mon (notre) enfant (nom et prénoms) :

..... En classe de :

Né(e) le

A

Fait à, le

Signature du (des) représentant(s) légal(aux),

Pièces fournies :

- Livret de famille (photocopie des pages parents et enfants)
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile
- Jugement de divorce ou autorisation de l'ex-conjoint

Décision de la mairie :

- Inscription acceptée à l'école de CHASSIERS
- Inscription refusée : motif

Fait à CHASSIERS, le

Signature du Maire, Monsieur Nicolas CHARRIER ou l'adjointe en charge de l'école, Madame Murielle COURTHIAL.

Note aux parents : Vous recevrez courant du mois de mai un mail pour vous inviter à la journée portes ouvertes de l'école qui aura lieu en juin. Lors de cette journée, la directrice Madame Laurence Bastien accueillera tous les nouveaux élèves (*premières scolarisations ou changements d'école*) et leurs parents. Vous pourrez ainsi lui poser toutes les questions relatives à l'arrivée de votre enfant à l'école de Chassiers. Si à la fin de la visite, vous avez des choses particulières à évoquer avec elle, un RDV individuel pourra vous être proposé (*RDV non systématique*) ou vous pourrez aussi convenir d'un entretien téléphonique si besoin (*à voir directement avec la directrice*).